

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4157

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Fontaines sur Saône**

objet : **Travaux de réseaux et ouvrages de collecte pour le réaménagement de la station d'épuration (STEP) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention d'équipement auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguot, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme lehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 20 janvier 2020**Délibération n° 2020-4157**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Travaux de réseaux et ouvrages de collecte pour le réaménagement de la station d'épuration (STEP) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention d'équipement auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Le système d'assainissement de Fontaines sur Saône assure la collecte et le traitement des eaux usées de près de 45 000 habitants de 12 communes situées sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Ce système d'assainissement présente les problématiques suivantes à l'échelle des réseaux de collecte :

- une vétusté généralisée des collecteurs et des taux très importants d'eaux claires parasites,
- des déversements d'eaux usées par temps de pluie supérieurs aux seuils réglementaires, ceci en raison du caractère essentiellement unitaire du réseau de collecte,
- des intrusions ponctuelles de la Saône en cas de crue, plus particulièrement au niveau du collecteur situé entre Albigny sur Saône et Couzon au Mont d'Or. Ces intrusions entraînent alors l'arrêt du poste de pompage situé à Couzon au Mont d'Or et le rejet direct à la Saône des eaux usées de près de 10 000 personnes pendant une cinquantaine de jours par an en moyenne.

La STEP située à Fontaines sur Saône doit, quant à elle, faire l'objet de travaux dans les meilleurs délais, pour les raisons suivantes :

- construite en 1988, elle est désormais en fin de vie :

. les installations qui la composent sont vétustes et ne répondent plus aux exigences de sécurité, d'exploitabilité et de fiabilité ; les pannes d'équipements entraînant des déversements intempestifs d'eaux usées non traitées à la Saône sont de plus en plus fréquentes,

. l'ouvrage est globalement bien intégré dans son environnement périurbain mais peut être à l'origine de nuisances vis-à-vis des riverains ;

- sa capacité de traitement est très insuffisante :

. son dimensionnement pour 30 000 équivalents-habitants (EH) ne correspond plus à la population qui lui est raccordée, laquelle devrait augmenter de 9 000 habitants d'ici 2050,

. les exigences réglementaires de traitement qui lui sont applicables pourront être renforcées avec l'exigence probable de traiter à moyen terme les paramètres azote et phosphore,

. d'un point de vue hydraulique, la station est complètement dépassée par temps de pluie (le réseau de collecte étant essentiellement unitaire) : sa capacité hydraulique est de 9 000 m³/jour alors que l'ouvrage devrait pouvoir traiter un débit journalier de l'ordre de 20 000 m³/jour pour être réglementairement conforme ; cette limitation entraîne des déversements importants d'eaux usées par temps de pluie en tête de station ;

- la STEP est vulnérable aux remontées des eaux souterraines qui peuvent, au-delà d'un certain niveau, déstabiliser certaines parties des ouvrages, ainsi qu'aux crues de la Saône à proximité de laquelle elle est implantée.

Compte tenu des déversements d'eaux usées au milieu naturel, et de leur impact potentiel sur la ressource en eau et les milieux aquatiques, le système d'assainissement est à ce jour déclaré réglementairement non conforme par les services de l'État. Cette situation a fait l'objet d'un rapport de manquement adressé à la Métropole par le service de la police de l'eau fin 2017.

II - Description du projet

Pour répondre à cette problématique, la direction adjointe de l'eau met en œuvre un projet de remise aux normes structuré en 2 opérations :

- opération n° 1 : réaménagement de la STEP de Fontaines sur Saône,
- opération n° 2 : mise en conformité des réseaux de collecte des eaux usées.

Les études menées dans le cadre de l'opération n° 1 ont permis de définir le meilleur scénario pour le réaménagement de la STEP parmi une dizaine de scénarios étudiés.

La solution retenue consiste à renvoyer les eaux usées du bassin versant de Fontaines sur Saône sur le système d'assainissement de Pierre Bénite, via les réseaux de collecte de Caluire et Cuire et du quartier de la Presqu'île à Lyon. Pour cela, un bassin de stockage de 6 000 m³ et un poste de refoulement de 1 500 m³/h seront construits sur la parcelle supportant la STEP actuelle avant que celle-ci soit mise hors service puis démantelée.

Ce scénario présente de nombreux avantages, et notamment celui d'un coût d'investissement (18 000 000 € HT) très inférieur à celui correspondant à la reconstruction intégrale de la STEP (environ 30 000 000 € HT). Les coûts de fonctionnement de ces nouvelles infrastructures seraient par ailleurs très largement optimisés (550 000 € HT par an contre près d'1 000 000 € par an pour le fonctionnement d'une STEP de cette envergure).

En parallèle, une 1^{ère} action menée dans le cadre de l'opération n° 2 de mise en conformité réglementaire des réseaux est en cours. Cette action, consistant à stocker en réseau 5 000 m³ d'eaux usées par temps de pluie dans le collecteur d'Albigny-Couzon (pour un montant de travaux de 7 000 000 € HT), est éligible aux aides financières de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 30 %.

III - Coût du projet

Le projet est estimé à 8 705 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

L'autorisation de programme complémentaire permettra de financer :

- les dépenses liées au foncier, à la maîtrise d'œuvre et aux autres prestations intellectuelles relatives à la solution d'aménagement retenue consistant à renvoyer les eaux usées du bassin versant de Fontaines sur Saône sur le système d'assainissement de Pierre Bénite,

- les recettes correspondant à la subvention accordée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour les travaux nécessaires au stockage en réseau de 5 000 m³ d'eaux usées par temps de pluie dans le collecteur d'Albigny-Couzon (pour un montant de 7 000 000 € HT).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
dépenses pour le projet en € HT (hors autorisation de programme études)	20 000	340 000	359 166	340 000	330 000	40 000	1 429 166
recettes pour le projet en €	480 465	960 930	480 465	-	-	-	1 921 860

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de réseaux et ouvrages de collecte du système d'assainissement de la STEP de Fontaines sur Saône.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement pour un montant de 1 429 166 € HT en dépenses et de 1 921 860 € HT en recettes à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 20 000 € HT en dépenses et 480 465 € HT en recettes en 2020,
- 340 000 € HT en dépenses et 960 930 € HT en recettes en 2021,
- 359 166 € HT en dépenses et 480 465 € HT en recettes en 2022,
- 340 000 € HT en dépenses en 2023,
- 330 000 € HT en dépenses en 2024,
- 40 000 € HT en dépenses en 2025

sur l'opération n° 2P19O5493.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 8 705 000 € HT en dépenses et de 1 921 860 € HT en recettes en raison de l'individualisation partielle de 275 834 € HT à partir de l'autorisation de programmes études et de 7 000 000 € HT à partir de l'autorisation de programme travaux.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse les subventions pour les actions et travaux menés dans le cadre de ce projet,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents et corrections nécessaires auxdites demandes et à leur régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.